



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 39799

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la possibilité d'apposer une plaque commémorative du sacrifice et du dévouement des soldats de la Grande Guerre au Panthéon. En effet, la tragédie humaine de la guerre de 1914-1918 et les souffrances endurées par les combattants des tranchées semblent pleinement justifier, outre l'hommage militaire existant aux Invalides, que la nation rende à ces derniers un hommage à la hauteur de leur engagement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants rappelle que le décès du dernier poilu, M. Lazare Ponticelli, le 12 mars 2008, a provoqué une vive émotion en France. C'est pourquoi le Président de la République a souhaité que la Nation lui rende le 17 mars 2008 un hommage solennel. Dans le prolongement des cérémonies nationales du 17 mars, le Président de la République a également souhaité que soit apposée, sous le dôme des Invalides, une plaque commémorative en hommage à l'ensemble des Français ayant combattu durant la guerre de 1914-1918. Ce geste témoigne d'une marque de reconnaissance exceptionnelle de la Nation envers cette génération. Afin d'en préserver le caractère exceptionnel, aucune plaque ne devra être apposée au sein d'une autre enceinte, telle que le Panthéon. Par ailleurs, dans le cadre du 90e anniversaire de l'Armistice de 1918, de nombreuses commémorations et manifestations ont été organisées sur tout le territoire, ainsi qu'à l'étranger, en hommage à tous les combattants de la Première Guerre mondiale. Au premier rang de ces cérémonies figure celle que le chef de l'État a présidée à la Nécropole nationale de Douaumont (Meuse), le 11 novembre 2008, en présence de nombreux chefs d'État et de Gouvernement et de hautes personnalités politiques françaises et étrangères. Dans son allocution prononcée à cette occasion, le Président de la République a précisé, notamment, qu'il s'agissait de rendre hommage à tous ceux qui ont combattu jusqu'à l'extrême limite de leurs forces avec dans le cœur l'amour de leur patrie et la conviction de défendre une juste cause. Enfin, le 90e anniversaire de 1918 s'est déroulé dans un contexte exceptionnel à deux titres. En premier lieu, cet anniversaire marque un tournant générationnel. Sur les 30 millions de combattants de la Grande Guerre, il ne reste en effet aujourd'hui dans le monde que six survivants après la disparition cette année des deux derniers anciens combattants français et allemand de ce conflit. En second lieu, il est survenu l'année où la France a assuré la Présidence française de l'Union européenne. De 1914 à 1918, notre pays a été le champ de bataille du monde ; en 2008, il a été l'acteur d'une Europe réconciliée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39799

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 432

Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3089